



**PRÉFÈTE
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
SUD-OUEST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général pour l'Administration
du Ministère de l'Intérieur
du Sud-Ouest**

Marché public de Travaux

**Marché passé par procédure formalisée d'Appel d'Offre Ouvert
en application des articles R2124-2 1°, et R2161-2 à R2161-5
du Code de la Commande Publique.**

**Marché de travaux relatif à la Rénovation
de la Caserne de Gendarmerie BARADE à Mont de Marsan (40)**

**Lot 1 - Macro Lot Façade
Lot 2 - Macro lot Second œuvre
Lot 3 - Macro lot Technique
Lot 4 - VRD et aménagements extérieurs**

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

SGAMI33-2026-25-TX

Date et heure limites de remise des offres

Vendredi 25 septembre 2026 à 12h 00mn 00s

Table des matières

1 – Identification de l'organisme acheteur.....	3
2 – Objet de la consultation – lieu d'exécution.....	3
3 – Conditions et étendue de la consultation.....	3
3.1 Condition de la consultation.....	3
3.2 Allotissement.....	3
3.3 Visite du site.....	4
3.4 Nomenclature.....	4
3.5 Durée du marché – Délai d'exécution.....	4
3.6 Tranche optionnelle.....	4
3.7 Variantes.....	4
3.7.1 À l'initiative du candidat (facultative).....	4
3.7.2 À l'initiative du maître d'ouvrage (obligatoire).....	5
3.8 Mode de règlement du marché et modalités de financement.....	5
3.9 Avance.....	5
3.10 Prestations similaires.....	5
4 – Dossier de consultation.....	6
4-1 Composition du dossier de consultation.....	6
4-2 Retrait du dossier.....	6
4-3 Questions/réponses.....	7
4-4 Compléments au dossier.....	7
5 – Clauses d'insertion sociale.....	7
6 – Présentation des candidatures et des offres.....	8
6-1 Date limite de réception des offres.....	8
6-2 Délai de validité des offres.....	8
6-3 Présentation et contenu des candidatures.....	8
6-4 Documents à produire pour les offres.....	11
7 – Critères d'évaluation des offres – Négociations.....	13
8 – Condition de dépôt des offres.....	14
9 – Renseignements complémentaires.....	15
10 – Clause incitative pour la promotion des achats responsables dans les marchés et la vie des affaires.....	15
11 – Médiateur - Relations Fournisseurs & Achats Responsables « RFAR ».....	15
12 – Voies de recours.....	16

1 – IDENTIFICATION DE L'ORGANISME ACHETEUR

Nom de l'organisme : Ministère de l'Intérieur Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur SGAMI SUD-OUEST	Maître d'ouvrage : Monsieur Le Secrétaire Général Adjoint du SGAMI Sud-Ouest
Adresse : 89, Cours Dupré de Saint-Maur	Code postal : 33041
Ville : Bordeaux Cedex	Pays : FRANCE
Téléphone : 05.56.99.77.79	Adresse de courrier électronique : sgami-so-marches-travaux@interieur.gouv.fr

2 – OBJET DE LA CONSULTATION – LIEU D'EXECUTION

La caserne de gendarmerie BARADÉ a été construite au début des années 1970. Située au Nord-Ouest de Mont-de-Marsan, elle regroupe 3 bâtiments de logements, 1 bâtiment de bureaux, 2 bâtiments d'ateliers/garages et des modules de type Algeco aménagés en tant que bureaux.

L'opération a pour objectif d'effectuer une rénovation énergétique des bâtiments de logements et du bâtiment de bureaux, des travaux de confort avec la rénovation des salles de bains et des cuisines des logements, ainsi que la réfection des réseaux extérieurs en mauvais état.

Lieux d'exécution des travaux :
Caserne de Gendarmerie Baradé
50 rue Pierre Benoit
40 000 Mont-de-Marsan

La description des travaux et les spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) joint au présent dossier de consultation des entreprises (DCE).

3 – CONDITIONS ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION

3.1 Condition de la consultation

Cette consultation est lancée selon une procédure formalisée d'Appel d'Offre Ouvert (AOO), en application des articles R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

3.2 Allotissement

Le présent marché est alloti comme suit :

N° Lot	Intitulé du lot
1	Macro Lot Façade
2	Macro lot Second œuvre
3	Macro lot Technique
4	VRD et aménagements extérieurs

3.3 Visite du site

La visite du site est **obligatoire, elle conditionne le dépôt d'une offre.**

Cette visite sera commune et sera organisée par le Maître d'Ouvrage à deux dates possibles:

Vendredi 4 septembre 2026 à 9h30 sur le site de la Caserne BARADE
Vendredi 11 septembre 2026 à 9h30 sur le site de la Caserne BARADE

La visite du site sera suivie d'une présentation de l'opération par le Maître d'Ouvrage et d'un temps d'échange qui auront pour but de permettre aux candidats de mieux appréhender le besoin, les contraintes spécifiques et les modalités d'exécution du marché.

Les candidats pourront être représentés par un maximum de **5 personnes**.

Afin de préparer la visite, les candidats devront fournir, via l'onglet QUESTION sur le site de la plateforme de dématérialisation des procédures de marché de l'État (PLACE), la liste des personnes qui effectueront la visite ainsi que leur qualité et une copie de leur carte d'identité :

- au plus tard le 01/09/2026 à 16h pour une visite le 04/09/2026
- au plus tard le 08/09/2026 à 16h pour une visite le 11/09/2026

Les offres des entreprises qui ne se seront pas présentées à la visite de site fixée par le présent règlement de consultation seront rejetées pour irrégularité.

Cette visite n'est pas un audit et ne pourra en aucun cas être rémunérée.

En cas de force majeure, l'administration se réserve le droit de déplacer les dates de visite.

3.4 Nomenclature

Classification CPV – Principal	Intitulé
45000000	Travaux de construction

3.5 Durée du marché – Délai d'exécution

La durée du marché débute à compter de la date de notification du marché jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement (GPA).

Le délai d'exécution des travaux est de 19 mois, incluant une période de préparation de 2 mois.

La date prévisionnelle de début d'exécution est prévue pour Janvier 2027.

Cette date est indicative et n'a pas de valeur contractuelle.

3.6 Tranche optionnelle

Sans Objet.

3.7 Variantes

3.7.1 À l'initiative du candidat (facultative)

Le maître d'ouvrage autorise la présentation de variantes par les entreprises candidates, **à la condition d'avoir remis au préalable une offre de base.**

Elles peuvent proposer des variantes techniques concernant les points suivants :

- utilisation de matériaux alternatifs équivalents ;
- utilisation de techniques permettant de limiter la production de déchets sur chantier ;
- optimisation des matériaux nécessaires à la réalisation de l'ouvrage.

Les variantes pourront être proposées sous réserve qu'elles constituent une amélioration objective du projet en termes de performance technique, de durabilité, de délais d'exécution ou d'impact environnemental et carbone. Toute variante venant en dégradation du projet, quelle qu'en soit la nature, sera systématiquement écartée.

Les modifications d'ordre esthétique ne seront en aucun cas acceptées : la nature des façades, les matériaux apparents et les teintes sont fixés au marché et ne peuvent faire l'objet d'aucune variante.

Tout impact, de la ou des variantes, sur les délais, l'ordonnancement des tâches et l'organisation du chantier devra être identifié et détaillé. Les modifications, suppressions et ajouts de postes dus aux variantes devront être clairement détaillés dans le cadre de la DPGF.

Les entreprises devront fournir tous les renseignements utiles et respecter les exigences du marché concernant la variante pour permettre au maître d'ouvrage de l'étudier dans les meilleures conditions.

3.7.2 À l'initiative du maître d'ouvrage (obligatoire)

Ce type de variante n'est pas autorisé dans ce marché.

3.8 Mode de règlement du marché et modalités de financement

Budget de l'ETAT - L'unité monétaire est l'EURO. Marché à prix révisable.

Les règlements interviendront par virement administratif dans un délai maximum de 30 jours à réception de la demande de paiement avec virement sur le compte figurant sur l'acte d'engagement.

3.9 Avance

L'option A de l'article 10.1 du CCAG TVX est retenue.

Une avance de 20 % est consentie selon les conditions d'application prévues aux articles R.2191-3 à R.2191-10 du Code de la commande publique, y compris dans les cas où elle n'est pas obligatoire.

En application de l'article R.2191-7 du Code de la commande publique, l'avance sera portée à 30 % si le titulaire du marché est une petite ou moyenne entreprise (Entreprise employant moins de 250 salariés, réalisant soit un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros, soit un total de bilan inférieur à 43 millions d'euros).

L'avance est versée dans les 30 jours suivants la date de notification du marché de travaux.

L'avance n'est pas affectée par la mise en œuvre d'une clause de variation de prix.

Une avance peut être versée, sur leur demande, aux sous-traitants admis au paiement direct dans les mêmes conditions que pour le titulaire. Si la déclaration de sous-traitance intervient après le dépôt de l'offre, le versement de l'avance au sous-traitant interviendra dans un délai de 30 jours après la notification de la déclaration de sous-traitance.

Conformément à l'article R.2191-11 du Code de la commande publique, le remboursement de l'avance est échelonné en tenant compte du montant de l'avance accordée et des sommes restant dues au titulaire.

Ce remboursement s'impute par précompte sur les sommes dues au titulaire et débute dans la mesure du possible quand le montant des prestations exécutées atteint 50 % du montant toutes taxes comprises du marché.

Le titulaire ou son sous-traitant peuvent refuser le versement de l'avance.

ATTENTION : En cas de résiliation du marché, le titulaire a trente (30) jours à compter de la notification de la décision de résiliation pour restituer l'avance versée.

3.10 Prestations similaires

En application des dispositions de l'article R.2122-7 du Code de la commande publique, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de confier au titulaire la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent contrat. À cet effet, une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence pourra être engagée.

4 – DOSSIER DE CONSULTATION

4-1 Composition du dossier de consultation

Le présent dossier de consultation est constitué des documents suivants :

- 1 Règlement de Consultation (RC) ;
- 1 Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- 1 Annexe au CCAP – Convention Interchange EDIFLEX
- 1 Acte d'Engagement (AE) « Offre de base » + 1 Acte d'Engagement (AE) « Offre variante »
- 1 Annexe à l'AE – Engagement réalisation d'heures d'insertion sociale
- 4 cadres de mémoire technique, un pour chaque lot
- 1 modèle de DC1 et 1 modèle de DC2
- 1 modèle d'ATTRI2 (déclaration d'un sous-traitant au moment du dépôt de l'offre)
- 1 Engagement de confidentialité
- 1 liste des pièces techniques transmises contre engagement de confidentialité
- **1 Dossier de pièces techniques comportant notamment les CCTP et les cadres de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) ;**

ATTENTION : Le dossier de pièces techniques sera remis aux candidats via PLACE en échange de l'engagement de confidentialité qui devra être transmis par les candidats au format PDF, complété, daté, signé et tamponné, conformément aux modalités prévues à l'article 4.3 du présent règlement de consultation.

4-2 Retrait du dossier

Le dossier de consultation est retiré de manière dématérialisée :

- à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr/> (recherche rapide : n° de la consultation : SGAMI33-2026-25-TX)

- par le lien direct suivant :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3054889&orgAcronyme=g6l>

En cas de difficulté technique de téléchargement, il peut également être remis gratuitement sur demande adressée par courriel à ; sgami-so-marches-travaux@interieur.gouv.fr ou par téléphone au 05.56.99.77.79

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la Plateforme de dématérialisations lors du déroulement de la présente consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, ou en cas de suppression de ladite adresse électronique ou en cas de téléchargement anonyme.

Les candidats sont informés que le maître d'ouvrage utilise son profil d'acheteur via la Plateforme des Achats de l'État pour communiquer par écrit avec les candidats (envoi des réponses aux questions, informations sur les éventuelles modifications du DCE, éventuelles demandes de complément des candidatures, etc.)

Des courriels contenant un lien de téléchargement permettant à chaque candidat d'accuser réception et d'accéder au contenu de ces messages seront donc adressés aux candidats en provenant de l'adresse de messagerie suivante : nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr

Les candidats sont donc invités à :

- S'assurer que la configuration de leur boîte de messagerie permet de recevoir ce type de message ;**
- Vérifier que ces courriels ne figurent pas dans le dossier « indésirable » ou « spam » ;**
- Accuser réception de chacun de ces envois en cliquant le lien de téléchargement contenu dans le courriel.**

4-3 Questions/réponses

Le candidat peut poser des questions sur la consultation uniquement via la Plate-Forme des Achats de l'Etat, via l'onglet 2 « Question »

- à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr/> (recherche rapide : n° de la consultation : SGAMI33-2026-25-TX)

- par le lien direct suivant :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3054889&orgAcronyme=g6l>

Les questions peuvent être posées jusqu'à 5 jours avant la date limite de remise des offres remise de la candidature.

Au-delà, elles ne seront plus prises en compte.

L'administration répondra jusqu'à 3 jours avant la date limite de remise des offres aux questions posées dans les délais.

4-4 Compléments au dossier

L'administration se réserve le droit d'apporter, au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier : un avis rectificatif sera alors publié via la Plate-Forme des Achats de l'État (PLACE). Les candidats devront alors répondre au marché en tenant compte des corrections apportées, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si en cours de procédure, le délai de remise des candidatures est prorogé, les dispositions précédentes sont applicables en fonction de la nouvelle date limite de dépôt des plis.

5 – CLAUSES D'INSERTION SOCIALE

Ce marché est soumis à une clause sociale d'insertion professionnelle, pour les 4 lots, qui est détaillée dans le CCAP.

En tout état de cause, il est demandé aux candidats de présenter dans leur offre un engagement ferme de réaliser la clause sociale, en fournissant l'annexe à l'AE « engagement d'heures d'insertion » tamponnée datée et signée.

Une offre qui ne présente pas des heures d'insertion professionnelle sera déclarée irrégulière.

6 – PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Pour une meilleure analyse de votre dossier nous vous demandons de bien vouloir dissocier les documents relatifs à votre candidature de ceux de votre offre.

Les candidats devront obligatoirement utiliser les trames des documents du DCE (AE, DPGF, CADRE DE MEMOIRE TECHNIQUE) pour répondre à la présente consultation

Les candidats peuvent se constituer en groupement

Dans le cas d'un groupement conjoint, le mandataire est solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du maître d'ouvrage.

Un mandataire ne peut, sous peine d'exclusion des groupements concernés, faire acte de candidature qu'au sein d'un seul groupement, même si c'est en tant que co-traitant.

Pour le lot n°1, le mandataire devra être l'entreprise de Gros Œuvre / Démolition ou de bardage métallique.

Pour le lot n°2, le mandataire devra être l'entreprise de Plâtrerie.

Aucune condition particulière n'est imposée dans la désignation du mandataire pour les lots n°3 et n°4, toutefois le mandataire du Lot 3 aura la charge de la synthèse technique de son lot.

Les candidats peuvent présenter leur offre en agissant à la fois comme candidat individuel et membre d'un maximum 3 groupements.

6-1 Date limite de réception des offres

Les offres doivent parvenir via la plateforme au plus tard aux dates et heures indiquées en page 1 du présent document.

6-2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

6-3 Présentation et contenu des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, le Maître d'ouvrage qui constate que des pièces dont la production étaient réclamées sont absentes ou incomplètes peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

En application de l'article R.2142-25 du Code de la commande publique, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières d'un groupement est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des compétences techniques requises pour l'exécution du marché.

En application des articles R.2143-3, R.2143-4 du Code de la commande publique les candidats doivent fournir les documents relatifs à leur candidature et à leur offre, rédigés en langue française, ou accompagnés d'une traduction en français.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- **Engagement** : le candidat produit les pouvoirs des personnes habilitées à l'engager juridiquement (en cas de groupement : les lettres d'habilitation de chacun des membres du groupement, autorisant le mandataire à engager le groupement) ;
- **Redressement judiciaire** : le candidat produit une attestation sur l'honneur indiquant que la société n'est pas en situation de redressement judiciaire ou, le cas échéant, la copie du jugement de redressement judiciaire.
- **Attestations d'assurances** : les attestations d'assurance responsabilité civile et décennale en cours de validité ;
- **Attestation fiscale de moins de 3 mois et Attestation sociale de moins de 6 mois**

- **RIB**
- Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pré-remplis disponibles dans le dossier d'appel à candidature (ou accessible sur le site : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).
 - **DC1** : Lettre de candidature pour le candidat unique ou l'ensemble du groupement : l'imprimé DC1 fera apparaître les différents membres du groupement avec l'indication du mandataire et la forme du groupement et comportera également l'ensemble des attestations sur l'honneur obligatoire. Le formulaire DC1 devra être complété.
 - **DC2** : Lettre de candidature pour le candidat unique ou pour chaque membre du groupement : le DC2 devra comporter le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires propres aux réalisations sur les 3 dernières années. Les entreprises nouvellement créées, qui ne sont pas en mesure de fournir les informations sur les 3 dernières années, ne seront pas évincées sur ce simple fait. En cas d'incapacité à fournir les déclarations relatives aux chiffres d'affaires, le candidat produira une déclaration appropriée de banques.
- **Dans le cas d'un groupement**, fournir la convention de groupement,
- **L'engagement de confidentialité** dûment complétée, datée et signée au format PDF.
- **Attestation de visite** remise par le technicien lors de la visite.

Pour les capacités techniques, l'entreprise devra présenter les qualifications techniques et professionnelles dont elle dispose :

- **CV**
- **Références de moins de 5 ans dans le domaine avec attestation du Maître d'Ouvrage.**

Nota : l'absence de référence relative à des missions de même nature n'est pas un motif en soi d'élimination de la candidature. Dans cette hypothèse, il appartient cependant au candidat d'apporter la preuve de sa capacité par tout autre moyen à sa disposition.

• **QUALIBAT**

Les travaux du présent marché comportent des prestations relevant des fiches d'opérations standardisées CEE suivantes, pour lesquelles la réglementation impose que l'entreprise réalisant les travaux soit titulaire d'une qualification RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) dans le domaine correspondant :

Fiche CEE	Nature des travaux	Corps d'état / lot concerné
BAR-EN-102	Isolation des murs	Isolation -Façades / Lot n°1 (01D-01E-01F)
BAR-EN-104	Fenêtre ou porte-fenêtre avec vitrage isolant	Menuiseries extérieures / Lot n°1 (01H)
BAR-EN-105	Isolation des toitures terrasses	Étanchéité - Couverture Lot n°1 (01C)
BAR-TH-155	Ventilation hybride hygroréglable	CVC - Ventilation / Lot n°3 (03A)
BAR-TH-179	Pompe à chaleur collective air/eau	CVC - Génie climatique/ Lot n°03 (03A)

Cette exigence s'applique exclusivement aux prestations relevant du champ de chacune de ces fiches, et non à l'ensemble des travaux du lot ou du marché.

Elle peut être satisfaite indifféremment :

- par le candidat lui-même s'il exécute directement ces prestations ;
- par un cotraitant identifié dans le groupement ;
- par un sous-traitant, déclaré dès la remise de l'offre, conformément aux dispositions du Code de la commande publique relatives à la sous-traitance.

Le candidat justifiera de la qualification RGE requise pour le domaine concerné, ou de toute certification équivalente délivrée par un organisme d'un autre État membre de l'Union européenne.

Conformément à l'article R. 2142-13 du Code de la commande publique, le candidat peut apporter la preuve de sa capacité par tout autre moyen équivalent, notamment lorsque la certification est en cours d'obtention à la date de dépôt de l'offre, sous réserve de sa délivrance effective à la date de signature du marché .

Lot n°1 - Gros Oeuvre - démolition / Échafaudage / Étanchéité / ITE – enduit / Bardage métallique / Bardage bois / Serrurerie / Menuiseries extérieures PVC :

- 1552 Traitement de l'amiante
- 1111 Démolition (technicité courante)
- 2112 Maçonnerie et béton courant (technicité confirmée)
- 1321 Canalisations d'assainissements (technicité courante)
- 1412 Échafaudage courant nécessitant un calcul spécifique (technicité confirmée)
- 3242 Étanchéité liquide (s.e.l) (technicité confirmée)
- 7131 Isolation thermique par l'extérieur (technicité courante) - mention RGE
- 3811 Parois en bardage simple (technicité courante)
- 4411 Serrurerie-métallerie (technicité courante)
- 3542 Fabrication et pose de menuiseries extérieures en PVC (technicité confirmée) - mention RGE

Lot n°2 – Désamiantage / Curage / Carrelage – faïence / Sol souple / Menuiserie intérieure bois / Plâtrerie / Peinture

- 1552 Traitement de l'amiante
- 6311 Carrelages – revêtements (technicité courante)
- 6322 revêtement résilient PVC (technicité confirmée)
- 6323 carrelages – travaux d'étanchéité
- 4131 Plâtrerie à base de plaques de plâtre (technicité courante)
- 6111 Peinture et ravalement (technicité courante)

Lot n°3 – Chauffage / Ventilation / Plomberie / Électricité / Sécurité :

- 1552 Traitement de l'amiante
- 5232 Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m² - mention RGE
- 5312 Installation de vmc dans tout type de bâtiment supérieur à 1000m² - mention RGE
- 5112 Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment supérieur à 1000m² sans surpresseur
- Qualifelec Courants Faibles Moyen Gros Tertiaire Industrie - CFMGTI
- Qualifelec Installations Électriques Moyen Gros Tertiaire Industrie - MGTI
- Qualifelec Ventilation - VEN
- Qualifelec Pompe À Chaleur - PAC
- Qualifelec CyberBat – CYB

Lot n° 4 - VRD et aménagements extérieurs

- 1552 Traitement de l'amiante
- 1321 Canalisations d'assainissements (technicité courante)
- 1312 Terrassements-fouilles (technicité confirmée)
- 1341 Aménagement des chaussées et trottoirs

6-4 Documents à produire pour les offres

Les offres sont entièrement rédigées en langue française.

Les candidats devront produire un dossier complet, **pour chaque lot auquel ils souhaitent répondre et/ou pour toute présentation d'offre variante en plus de l'offre de base**, sur la base duquel ils seront jugés et comprenant (au format PDF en priorité), :

- L'acte d'engagement dûment complété, tamponné, daté et signé au format PDF.
- Le titulaire doit désigner dans les pièces de son offre, une ou plusieurs personnes physiques ayant qualité pour le représenter vis-à-vis de la personne publique pour l'exécution du marché.
- Les décompositions du prix global et forfaitaire (DPGF) dûment complétées, tamponnées, datées et signées.

La décomposition des prix forfaitaires doit être présentée suivant le cadre disponible en version XLS et en PDF. L'entreprise devra indiquer les quantités qu'elle chiffre dans la colonne affectée et reste responsable de ses quantités. Chaque prestation devra être chiffrée et quantifiée par l'entreprise. Les abréviations suivantes «CP» ; «PM» ; «SO» ; «NC» ; «Inclus» ; «compris» ; « Pour Mémoire » « Sans objet » ne sont pas admises.

- Le cadre de mémoire technique dûment complété, respectant les consignes de formalisme (nombre de pages et annexes) indiquées au sein même du cadre de mémoire technique, et détaillant :

Pour le Lot n°1

- Les moyens humains et l'organisation des équipes affectées au chantier via un organigramme nominatif de l'équipe avec répartition des rôles et interfaces entre intervenants spécifiant les rôles (mandataire , co-traitants, sous-traitant) permettant de minimiser toutes interruptions des capacités de fonctionnement du site.

RAPPEL : Devront être transmis en annexe, les CV des encadrants (conducteurs de travaux , interlocuteurs privilégiés)

- La description détaillée des modes opératoires envisagés pour les principaux postes du lot, les moyens matériels mobilisés (engins, échafaudages, matériel spécifique), les mesures de maîtrise de la qualité d'exécution (autocontrôles, points d'arrêt, fiches de suivi, etc.) et la gestion des interfaces internes (au sein du lot) et externes (avec les autres lots et les occupants) pour assurer la continuité d'usage).
- Le Planning détaillé, délais et phasage, avec une méthodologie suffisamment détaillée de mise en œuvre envisagée permettant de fiabiliser le planning.
RAPPEL : Le Planning au format A3 sera transmis en annexe
- L'organisation du chantier en site occupé : limitation des nuisances (bruit, poussières, accès), gestion des flux occupants/chantier, mesures de prévention et de sécurité de chantier, principes d'installation de chantier (base vie, zones de stockage, circulation engins/livraisons).
- Présentation du PAE (Plan d'Action Environnemental) comprenant les éléments relatifs à la tenue de la propreté du chantier et ses abords, la gestion des nuisances, la politique de gestion et de valorisation des déchets et la politique carbone (matériaux, transport et mise en œuvre)

Pour le Lot n°2 :

- Les moyens humains et l'organisation des équipes affectées au chantier via un organigramme nominatif de l'équipe avec répartition des rôles et interfaces entre intervenants spécifiant les rôles (mandataire , co-traitants, sous-traitant) permettant de minimiser toutes interruptions des capacités de fonctionnement du site.
RAPPEL : Devront être transmis en annexe, les CV des encadrants (conducteurs de travaux , interlocuteurs privilégiés)
- La description détaillée des modes opératoires envisagés pour les principaux postes du lot, les moyens matériels mobilisés (engins, échafaudages, matériel spécifique), les mesures de maîtrise de la qualité d'exécution (autocontrôles, points d'arrêt, fiches de suivi, etc.), la gestion des interfaces internes (au sein du lot) et externes (avec les autres lots et les occupants) pour assurer la continuité d'usage ; et la méthodologie spécifique au désamiantage (gestion des déchets, confinement, interfaces etc.)

- **Le Planning détaillé, délais et phasage, avec une méthodologie suffisamment détaillée de mise en œuvre envisagée permettant de fiabiliser le planning.**
RAPPEL : Le Planning au format A3 sera transmis en annexe
- **Présentation du PAE (Plan d'Action Environnemental) comprenant les éléments relatifs à la tenue de la propreté du chantier et ses abords, la gestion des nuisances, la politique de gestion et de valorisation des déchets et la politique carbone (matériaux, transport et mise en œuvre)**

Pour le Lot n°3 :

- **Les moyens humains et l'organisation des équipes affectées au chantier** via un organigramme nominatif de l'équipe avec répartition des rôles et interfaces entre intervenants spécifiant les rôles (mandataire , co-traitants, sous-traitant) permettant de minimiser toutes interruptions des capacités de fonctionnement du site.
RAPPEL : Devront être transmis en annexe, les CV des encadrants (conducteurs de travaux , interlocuteurs privilégiés)
- **La description détaillée des modes opératoires envisagés pour les principaux postes du lot, les moyens matériels mobilisés (engins, échafaudages, matériel spécifique), les mesures de maîtrise de la qualité d'exécution (autocontrôles, points d'arrêt, fiches de suivi, etc.), et la gestion des interfaces internes (au sein du lot) et externes (avec les autres lots et les occupants) pour assurer la continuité d'usage ; et la méthodologie spécifique au maintien en service sans coupure des réseaux des services sensibles du bâtiment État Major**
- **Le Planning détaillé, délais et phasage, avec une méthodologie suffisamment détaillée de mise en œuvre envisagée permettant de fiabiliser le planning.**
RAPPEL : Le Planning au format A3 sera transmis en annexe
- **Présentation du PAE (Plan d'Action Environnemental) comprenant les éléments relatifs à la tenue de la propreté du chantier et ses abords, la gestion des nuisances, la politique de gestion et de valorisation des déchets et la politique carbone (matériaux, transport et mise en œuvre)**

Pour le Lot n°4 :

- **Les moyens humains et l'organisation des équipes affectées au chantier** via un organigramme nominatif de l'équipe avec répartition des rôles et interfaces entre intervenants spécifiant les rôles (mandataire , co-traitants, sous-traitant) permettant de minimiser toutes interruptions des capacités de fonctionnement du site.
RAPPEL : Devront être transmis en annexe, les CV des encadrants (conducteurs de travaux , interlocuteurs privilégiés)
- **La description détaillée des modes opératoires envisagés pour les principaux postes du lot, les moyens matériels mobilisés (engins, échafaudages, matériel spécifique), les mesures de maîtrise de la qualité d'exécution (autocontrôles, points d'arrêt, fiches de suivi, etc.) et la gestion des interfaces avec les autres lots et les occupants (continuité d'usage)**
- **Le Planning détaillé, délais et phasage, avec une méthodologie suffisamment détaillée de mise en œuvre envisagée permettant de fiabiliser le planning.**
RAPPEL : Le Planning au format A3 sera transmis en annexe
- **Présentation du PAE (Plan d'Action Environnemental) comprenant les éléments relatifs à la tenue de la propreté du chantier et ses abords, la gestion des nuisances, la politique de gestion et de valorisation des déchets et la politique carbone (matériaux, transport et mise en œuvre)**

Les pages supplémentaires ne seront pas prises en compte pour l'analyse des offres ; hors page de garde, sommaire et annexes demandées.

NOTA : Un candidat qui souhaite répondre à plusieurs lots et/ou présenter une offre variante en plus de l'offre de base devra fournir autant de document que d'offres.

7 – CRITÈRES D'ÉVALUATION DES OFFRES – NÉGOCIATIONS

En application de l'article R.2152-1 du Code de la commande publique, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'autoriser les soumissionnaires à régulariser leur offre si celle-ci est :

- Irrégulière
- Inacceptable (à l'exception des offres anormalement basses)

Dans le cas d'une suspicion d'offre anormalement basse, en application de l'article 2152-3, le soumissionnaire devra justifier son prix ou les coûts proposés dans son offre y compris pour la part du marché qu'il envisage de sous-traiter.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement, selon les critères pondérés suivants :

Pour le Lot n°1

Critères			Pondération et Support d'analyse	
1 – Prix	La méthode de calcul : utilisée pour la notation du critère prix des prestations est la médiane.		40	L'acte d'engagement et la DPGF
2- Valeur Technique	Sous critère 1 : Moyens humains et organisation des équipes affectées au chantier	15	50	Cadre de Mémoire Technique et annexes demandées (CV's, Planning)
	Sous critère 2 : Description détaillée des modes opératoires envisagés pour les principaux postes du lot	20		
	Sous critère 3 : Planning détaillé, délais et phasage	5		
	Sous critère 4 : Organisation du chantier en site occupé	10		
3 – Critère Environnemental- Présentation du PAE			10	Cadre de Mémoire Technique
TOTAL			100	

Pour les Lot n°2, n°3 et n°4

Critères			Pondération et Support d'analyse	
1 – Prix	La méthode de calcul : utilisée pour la notation du critère prix des prestations est la médiane.		40	L'acte d'engagement et la DPGF
2- Valeur Technique	Sous critère 1 : Moyens humains et organisation des équipes affectées au chantier	15	50	Cadre de Mémoire Technique et annexes demandées (CV's, Planning)
	Sous critère 2 : Description détaillée des modes opératoires envisagés pour les principaux postes du lot	25		
	Sous critère 3 : Planning détaillé, délais et phasage	10		
3 – Critère Environnemental – Présentation du PAE			10	Cadre de Mémoire Technique
TOTAL			100	

En cas de discordance entre l'acte d'engagement et les pièces financières du marché, le maître d'ouvrage retiendra le montant TTC écrit en toutes lettres indiqué dans l'Acte d'engagement pour l'analyse du critère prix.

Après analyse des offres, si plusieurs candidats arrivent 1^{er} ex-aequo, le maître d'ouvrage désignera comme attributaire le candidat ayant obtenu la meilleure note au critère n°2 – Valeur Technique.

8 – CONDITION DE DÉPÔT DES OFFRES

Le dépôt des offres dématérialisées s'effectue sur le site de la Plate-Forme des Achats de l'Etat, **via l'onglet 3 : « Dépôt »**.

- à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr/> (recherche rapide : n° de la consultation : SGAMI33-2026-25-TX)

- par le lien direct suivant :

[https://www.marches-publics.gouv.fr/?](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3054889&orgAcronyme=g6l)

[page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3054889&orgAcronyme=g6l](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3054889&orgAcronyme=g6l)

Les offres reçues hors délai seront éliminées conformément à l'article R2151-5 du code de la commande publique.

Il appartient donc aux entreprises de prendre leurs dispositions pour anticiper une éventuelle difficulté technique.

Le soumissionnaire devra se référer aux « Conditions générales d'utilisation » et « Pré requis techniques », disponibles au bas de la page d'accueil, pour toute action sur ledit site.

Un guide d'utilisation y est également disponible sous la rubrique « Aide » afin de faciliter le maniement de la plate-forme. Ces documents décrivant l'utilisation du site font partie intégrante du règlement de consultation.

Un message indique au soumissionnaire que l'opération de dépôt de la réponse a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique précisant la date et l'heure de réception. L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie au soumissionnaire que sa réponse n'est pas parvenue à l'administration.

Conformément à l'article R2151-6 du Code de la Commande Publique, le soumissionnaire transmet son offre en une seule fois. **Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres.**

Format des fichiers :

Le soumissionnaire est invité à :

- Utiliser les formats « doc. », « xls. », « pdf. », « ods. » et « odt. » ;
- Ne pas utiliser certains formats, notamment les « exe » ;
- Ne pas utiliser certains outils, notamment ceux comprenant des macros.

Des logiciels compatibles sont téléchargeables sur la plate-forme sous la rubrique « Outils informatiques » de l'onglet « Aide ».

Dans le cas d'un fichier incompatible avec les logiciels de l'administration, la personne publique se réserve le droit de demander au soumissionnaire l'envoi du document par tout moyen à sa convenance dans un délai de 48 heures suivant la demande de la personne publique.

9 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour tous renseignements d'ordre administratif contacter :

SGAMI Sud-Ouest
Direction de l'Administration Générale des Finances
Bureau de la commande publique
Téléphone : 05.56.99.77.79
Mail : sgami-so-marches-travaux@interieur.gouv.fr

10 – CLAUSE INCITATIVE POUR LA PROMOTION DES ACHATS RESPONSABLES DANS LES MARCHÉS ET LA VIE DES AFFAIRES.

« Certification achats responsables »

Dans le cadre de l'amélioration de la démarche RSE entreprise par le titulaire, il est précisé que le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer est détenteur du label « relation fournisseurs achats responsables » (RFAR) adossé à la norme ISO 20400/2017 « Achats Responsables » – lignes directrices délivré par la médiation des entreprises et le Conseil National des Achats (CNA).

Afin d'harmoniser les bonnes pratiques établies entre tous les fournisseurs et sous-traitants intervenant dans ses marchés publiés, le représentant du maître d'ouvrage invite l'ensemble des titulaires desdits marchés à se conformer à la norme ISO 20400/2017, aux exigences de la charte « Relations Fournisseurs Responsable » (RFAR) et au label RFAR et/ou toute norme ou tout label équivalent accessibles et téléchargeables sur le lien suivant :

<https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises/label-relations-fournisseurs-et-achats-responsables>

Le titulaire s'engage à informer le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer de toute démarche entreprise en la matière, et notamment la signature de « la charte RFR », puis le dépôt d'un dossier de candidature au label susmentionné et de l'éventuelle obtention de ce label, ainsi que des mesures prises pour intégrer les recommandations de la norme ISO 20400/2017 dans ses processus internes.

La Médiation des entreprises – en association avec le Conseil National des Achats (CNA) – vous accompagnera dans cette démarche. Pour toute information : <https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises>

11 – MÉDIATEUR - RELATIONS FOURNISSEURS & ACHATS RESPONSABLES « RFAR »

Le présent marché est conclu et est exécuté de bonne foi par les parties qui s'engagent à examiner ensemble, dans le plus grand esprit de concertation, tout différend qui pourrait survenir relatif à son existence, son interprétation ou à son exécution.

En cas d'échec des négociations directes alors engagées entre les parties, et avant toute saisine de la juridiction compétente, celles-ci ont la possibilité de saisir le médiateur interne « Relations fournisseurs » du ministère de l'Intérieur à l'adresse suivante : mediateurfournisseur@interieur.gouv.fr ou par courrier recommandé avec avis de réception à M. le Médiateur interne « Relations fournisseurs » du Ministère de l'Intérieur, Place Beauvau, 75800 Paris Cedex 08.

Dans l'hypothèse où, à l'issue d'un délai de 3 (trois) mois, le différend n'aurait pas trouvé de solution acceptable pour les deux parties, il appartiendra à la plus diligente d'entre elles, si elle s'y croit fondée, de saisir la juridiction compétente du litige en cause.

Les échanges intervenus entre les parties en application de la présente clause de médiation doivent rester confidentiels.

12 – VOIES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bordeaux

9 rue Tastet

CS 21490

33063 BORDEAUX CEDEX

tél. : 05-56-99-38-00 - télécopie : 05-56-24-39-03

Mail : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de l'exécution du marché publié, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable

(CCIRA) de Bordeaux

DREETS Nouvelle Aquitaine

Pôle C

Cité Administrative

2, rue Jules Ferry

33090 BORDEAUX Cedex

Contact : Stéphanie MARCON- Secrétariat du CCIRA de Bordeaux

Tél. : 05 54 68 99 56 / 07 61 17 74 12

Courriel : dreets-na.polec@dreets.gouv.fr (merci de préciser CCIRA de Bordeaux en objet)

Information sur les recours :

- Référé contractuel : délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution ou dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée ;
- Recours pour excès de pouvoir : délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet ;
- Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé : deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité du contrat appropriées.